

ARRÊTÉ 2024-A-005
ARRETE PORTANT RETRAIT DE DELEGATION DE FONCTION A UN VICE PRESIDENT

Monsieur Jean-Marc DUMOULIN, Président de la Communauté de Communes Val' Aïgo,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L.5211-9 ET L.5211-12 relatifs aux délégations de fonctions accordées et indemnités aux Vice-Présidents ;
Vu la délibération 2020-045 en date du 08 juillet 2020 portant élection du 7^{ème} Vice-Président ;
Vu l'arrêté 2020-A-010 donnant délégation de fonction à Monsieur Didier ROUX, 7^{ème} Vice-Président en matière de Voirie ;

ARRETE

Article 1

L'arrêté 2020-A-010 du 08 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur Didier ROUX, 7^{ème} VP est abrogé.

Article 2

L'indemnité de fonction versée à Monsieur Didier ROUX, 7^{ème} Vice-Président, ne sera plus versée à compter de la date d'application de la présente décision.

Article 3

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, publié et notifié à l'intéressé.

Ampliation du présent arrêté sera faite à Monsieur le Comptable Public.

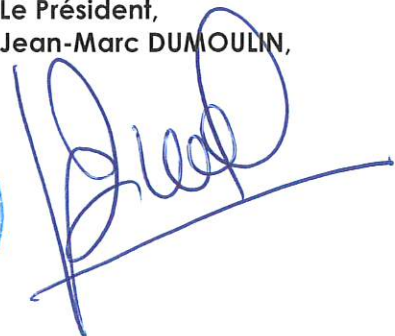
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa notification et l'accomplissement des formalités de publicité, devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7.

Fait à Villemur-sur-Tarn, le 05 FEV. 2024

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,
Le 05 FEV. 2024

**L'intéressé,
Didier ROUX,**

**Le Président,
Jean-Marc DUMOULIN,**



Notifié le :